

# Formation - Faciliter l'autodétermination des personnes présentant un trouble psychique et/ou mental

Créer les conditions de l'émancipation des personnes présentant un trouble psychique/un handicap mental, oui mais concrètement?

Posture  
d'animatrice

Communication  
et compétences  
relationnelles

Cohésion  
d'équipe

Coopération

Posture  
professionnelle

CODE : 52626 | Mise à jour : 11/10/2024

## Objectifs

- Définir l'autodétermination et le rétablissement des personnes présentant un trouble psychique
- Repérer l'évolution des droits des personnes présentant un trouble psychique/un handicap
- Identifier des outils qui facilitent l'autodétermination des personnes qui présentent un trouble psychique
- Pratiquer l'écoute active et la reformulation
- Mettre en œuvre une analyse réflexive sur une situation d'accompagnement

## Contenu de la formation

**Objectif 1** : Définir l'autodétermination, l'émancipation et le rétablissement

- Définitions et représentations : l'autonomie, l'indépendance, l'empowerment, l'émancipation
- Freins et facilitateurs de l'autodétermination à un niveau individuel et contextuel
- Processus d'autodétermination
- Impact des troubles psychiques sur les capacités d'autodétermination

**Objectif 2** : Repérer l'évolution des droits des personnes en situation de handicap

- Droits individuels des personnes en situation de handicap
- Histoire de la prise en compte des personnes présentant un trouble psychique

## FORMATION PRÉSENTIELLE

### PUBLIC CIBLE

Professionnels de l'accompagnement (soin, social, éducatif), aidants, personnes accompagnées

### PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

### DURÉE

2 jours (14h)

### SESSION INTER

Nous consulter

### SESSION INTRA

Nous consulter

### GROUPE

Minimum 6 personnes  
Maximum 16 personnes

- Le projet personnalisé
- Le mouvement du rétablissement et la pair-aidance

**Objectif 3 :** Identifier des outils qui facilitent l'autodétermination

- Outils d'autoévaluation des besoins et leur impact sur la posture d'accompagnement
- Outils d'autoévaluation des ressources
- Les adaptations envisageables

**Objectif 4 :** Pratiquer l'écoute active et la reformulation

- L'approche centrée sur la personne de Carl Rogers
- Les attitudes de Porter
- L'écoute active
- La reformulation

**Objectif 5 :** Mettre en œuvre une analyse réflexive sur une situation d'accompagnement

- Points d'appui internes et externes pour faciliter l'autodétermination
- Analyse collective de situations en intelligence collective
- Analyse réflexive a posteriori de la formation

## Modalités pédagogiques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Outils interactifs d'éducation populaire et de codeveloppement

## Suivi, évaluation et sanction

### Suivi et évaluation des résultats

- Feuille d'émargement
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Auto-positionnement
- Mises en situations
- Questions écrites ou orales (QCM, Quiz, ...)

### Sanction de formation

- Remise d'une attestation de formation

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Veillez faire connaître vos besoins au plus tôt lors de nos échanges. La prise en compte d'un besoin spécifique peut nécessiter un délai pour étudier les modalités d'adaptation ou d'orientation.

## Taux de satisfaction des stagiaires

Issus des évaluations de satisfaction à chaud des stagiaires.

★ ★ ★ ★ ★ 100% ( avis)

## Taux de validation de la formation

Issus des résultats de l'atteinte des objectifs par les stagiaires (Acquis et En cours d'acquisition).

★ ★ ★ ★ ★ 100%



Hélène CLAVREUL

**Formatrice Agréée Premiers Secours en Santé Mentale, Handicap et pouvoir d'agir**

La Santé en Commun

Pour tout public : en santé mentale, comment aider l'autre? Pour les accompagnants: quelle émancipation des personnes avec un handicap?

☎ 06 13 46 89 85

✉ lasanteencommun@gmail.com

Adresse postale : 6 esplanade Anna Marly 44600 Saint-Nazaire

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/helene-clavreul-657a8760>

## Biographie

En tant qu'**ergothérapeute**, j'ai accompagné **pendant 20 ans** des adultes et enfants présentant des troubles psychiques, un handicap mental et/ou sensoriel. Depuis 2008, je suis **formatrice auprès des professionnel.les et bénévoles de l'accompagnement** (soin, éducatif, social), concernant la promotion de la santé, le rétablissement et l'émancipation des personnes présentant un trouble/handicap. J'utilise des **pédagogies interactives** et **ajusté.es aux réalités quotidiennes** des participant.es; cela leur permet de se réapproprier le sens de leur travail.

Sensible à la place des personnes différentes dans la société et plus globalement à ce qui conditionne une bonne santé (mentale), j'ai souhaité devenir secouriste en santé mentale via le programme **Premiers Secours en Santé Mentale**. Depuis 2020, je forme des futur.es secouristes et met en œuvre des **actions de sensibilisation** à la santé mentale pour le grand public, dans le milieu de l'entreprise, des collectivités locales et auprès des bailleurs.

## Diplômes et formations

### Titres et diplômes :

- Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute (Université Paris Val de Marne, 1997)
- Manager d'Organismes à vocation sociale et culturelle (Cnam, 2015)
- Accréditation de formatrice de secouristes en Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM, 2020)

### Formation continue :

- Développement du Pouvoir d'Agir (ANFE, 2022)
- Thérapie Communautaire Intégrative Systémique- (AETCIS, 2020)
- Etre formateur avec l'éducation populaire (SCOP l'Orange-INFIPP, 2019)
- Posture de coopération (Caspar, 2019)
- Repenser les pratiques du soin (La Turbine à graines, 2018)
- Etre formateur occasionnel (ANFE, 2016)



**L'OUVRE-BOITES**

Coopérative d'Activité et d'Emploi - Pôle formation  
20, allée de la Maison Rouge 44000 Nantes



[www.corymbe.coop](http://www.corymbe.coop)

Téléphone : 02 28 21 65 10  
Courriel : [contact@corymbe.coop](mailto:contact@corymbe.coop)

Nos CGV : [www.corymbe.coop/cgv/](http://www.corymbe.coop/cgv/)

Enregistré auprès du préfet de la Région Pays-de-la-Loire  
N° de déclaration d'activité : 52 44 04429 44  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État